

L'ÉCHO

177

Cabinet de Lecture Paroissial.

Vol. III.

Montréal, (Bas-Canada) 6 Avril 1861.

No. 13.

SOMMAIRE. — Chronique. — Lettre du Cardinal Antonelli à M. de la Guéronnière. — Discours sur Montcalm, par M. A. J. Genand, étudiant en droit. — Le Brave Canadien ou l'ilot de Niagara.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Débats au Sénat en France. — Amendement sur la question Romaine. — Vote important. — Séance à l'Institut Canadien-Français. — Mort de M. J. Lenoir.

La dernière discussion dans le Sénat, sur l'adresse à l'Empereur a pris une importance qui tourne remarquablement au profit des idées religieuses en France. Les brochures avaient obtenu un succès réel, les discours au Sénat ont obtenu un mouvement heureux.

À l'écrit de M. de la Guéronnière on a vu répondre victorieusement, d'abord Mgr. Dupanloup dont la brochure a été vendue, en deux jours, à 5,000 exemplaires; ensuite est venue celle de Louis Veuillot, qui a eu un succès encore plus grand, 30,000 exemplaires ont été enlevés en deux jours; et en même temps paraissaient les réponses remarquables de Mgr. Pie, de Mgr. l'Evêque de Nantes, de Mgr. de Nîmes, suivies de l'exposé si clair et si convaincant du Cardinal Antonelli, que nous publions aujourd'hui dans l'*Echo*.

Dans le Sénat au discours du Prince Jérôme Napoléon, qui s'est distingué par une rare violence, les Cardinaux ont répondu péremptoirement; et enfin, à l'effet salutaire qu'ils avaient produit sont venus se joindre l'influence et le talent des premiers membres du Sénat, M. Barthe, premier président de la Cour des Comptes, M. Castelbajac, ancien ambassadeur à St. Pétersbourg, M. le duc de Padoue, cousin de l'Empereur, enfin M. de Bourqueney, dernièrement ambassadeur à Constantinople.

L'*Union* de Paris rendant compte des séances du Sénat dit, que le vote pur et simple sur l'adresse n'a été rendu que sur l'assurance que M. le ministre Baroche, président du Conseil d'Etat a donnée, que les troupes ne quitteraient pas Rome et continueraient à assurer la sécurité du St. Père, et que par conséquent suivant le ministère, l'amendement devenait inutile. Cependant le parti catholique a insisté sur la proposition de l'amendement: c'est ainsi qu'il était conçu:

Après les sentiments de confiance que l'adresse exprimait pour le Monarque qui couvre la papauté du dra-

peau français, l'amendement ajoutait: *Et maintient à Rome la souveraineté temporelle du Saint Siège, sur laquelle repose l'indépendance de son autorité spirituelle.*

Les ministres ont prétendu que le sens de l'amendement était contenu dans les paroles précédentes, surtout après la déclaration de M. Baroche. Le parti catholique a demandé le scrutin, et sur 140 membres présents, 61 se sont déclarés pour l'amendement.

C'est un résultat que les différentes opinions politiques à Paris regardent comme d'un heureux augure pour le Souverain Pontife, et la révélation d'une force bien plus grande qu'on ne pouvait s'y attendre, se manifestant dans le corps le plus uni à la politique du gouvernement.

Voici comme s'exprime l'*Union*:

“ Dans les circonstances où nous sommes, avec les institutions actuelles, après la discussion qui a eu lieu, ce n'est pas un événement de médiocre importance que ce chiffre de 61 voix sur 140, données à des déclarations si catégoriques, en faveur du maintien et du rétablissement de la Souveraineté Temporelle du St. Siège.”

Ce qu'il ne faut pas passer sous silence, c'est que sur les 140 votans, près de 30 étaient acquis d'avance à la rédaction du gouvernement, c'est-à-dire les neuf Ministres de l'Empereur, et avec eux, une vingtaine de Sénateurs attachés au Palais impérial, comme chambellans, écuyers, maîtres de cérémonies, etc. Ceci réduit à peu de chose le triomphe de l'adresse.

Mais qui plus est, on ajoute que si le Prince Napoléon et ses partisans avaient formulé également leurs intentions dans un amendement clair et précis, réclamant le rappel de l'armée et l'abandon du St. Père, presque tout le Sénat aurait voté contre eux.

L'effet du discours du Prince Napoléon se réduit donc à peu de chose, et cela est si incontestable que le Prince n'ayant pu exposer dans quel sens seulement il prétendait voter l'adresse, refusa formellement de donner son vote; il a donc ainsi témoigné lui-même que la démarche du Sénat n'avait rien de commun avec ses intentions non plus qu'avec la théorie qu'il avait développée si triomphalement dans ce long discours d'insultes et de récriminations qui a eu tant de succès auprès de certains esprits.